



MISE EN DEMEURE

Par fredlala

Bonjour,

Peut-on continuer à m'envoyer des mises en demeure car je n'ai pas réglé d'autres mises en demeure et une sommation de payer par un huissier de justice ?

Je m'explique :

Mon syndic m'a envoyé toutes mes factures à mon ancienne adresse.

Je me suis aperçue de cette erreur lorsque j'ai reçu une sommation de payer par un huissier de justice à la bonne adresse.

J'ai alors envoyé un chèque pour régler la totalité de mes charges mais je n'ai pas encore réglé les frais de mises en demeure et de huissier de justice car je l'ai contesté.

Malgré mon règlement de la totalité des charges, j'ai encore reçu une nouvelle mise en demeure.